Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20260527-542026-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27/05/2025

L'an deux mille vingt-six, le 27 MAI, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : le 20/05/2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, Gilbert PHILIPPE, Anne DURAND, Géraldine CARDIN, Eric DROGUET, Isabelle LECLERCQ, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Anne-Sophie HOCQUET, Marc LEMARIé,

Secrétaire de séance : Isabelle LECLERCQ

Représentés : Michel PANSARD représenté par Philippe LOHIER, Alain CABARET représenté par Anne DURAND, LACHIVER Olivier représenté Eric DROGUET

Nombre de Conseillers : 15 **En exercice : 15** **Présents : 12** **Votants : 15**

DELIBERATION N°54-2026 Décision modificative Budget Camping

Monsieur le Maire dans le cadre de l'acquisition de conteneur pour la collecte des déchets au camping du Cap Fréhel propose au conseil un virements de crédits du compte 231 vers le compte 2158 pour une montant de 15 000€. Tel que résumé ci-dessous :

SECTION	CHAPITRE/Compte		PREVU BP	MODIFICATION	RESULTAT
SECTION INVESTISSEMENT	21	231	6 965.00 €	+15 000.00 €	21 965,00 €
	23	2158	286 471,83 €	-15 000,00 €	271 471,83€

A l'unanimité le Conseil approuve cette décision

Fait à Plévenon, le 28/05/2026
Le Maire, Philippe LOHIER

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le : 28/05/2026